



**ET SI VOUS  
POUVIEZ RESTER  
CHEZ VOUS ?**



**Jusqu'à 5 000 €  
pour adapter  
votre salle de bains  
à vos besoins**

# Jusqu'à 5 000 € pour adapter votre salle de bains à vos besoins et gagner en autonomie

## VOUS ÊTES...

- Retraité âgé de + de 70 ans<sup>(1)</sup> à revenus modestes<sup>(2)</sup>
- Salarié ou retraité, âgé de + de 60 ans<sup>(1)</sup>, à revenus modestes<sup>(2)</sup> et en perte d'autonomie<sup>(3)</sup>

## VOUS SOUHAITEZ...

Réaliser des travaux d'adaptation dans votre salle de bains afin de vivre chez vous le plus sereinement possible.

## AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE JUSQU'À 5 000 €

pour aménager vos espaces sanitaires :  
douche extra-plate avec sol anti-dérapant,  
lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite,  
WC rehaussés et de nombreux travaux connexes  
(barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs...)



### UNE SOLUTION COMPLÈTE POUR RÉNOVER EN TOUTE CONFIANCE

- La possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, CNAV, aide départementale...
- Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement

**CONNECTEZ-VOUS SUR**  
**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)**

<sup>(1)</sup> Retraité ou salarié d'une entreprise du secteur privé, ou hébergé par un de vos descendants salarié du secteur privé. Si vous êtes locataire, le bénéficiaire de l'aide peut être le propriétaire de votre logement.

<sup>(2)</sup> Consultez les plafonds de ressources sur notre site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr). À titre indicatif, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une personne seule, votre revenu mensuel net moyen ne doit pas dépasser environ 2 321 € en Île-de-France et 1 766 € en province.

<sup>(3)</sup> Avec un niveau de perte d'autonomie GIR (Groupe Iso Ressources) évalué entre 1 et 4. Plus d'information sur : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Les aides et prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

### Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 **@Services\_AL**